

# RÈGLEMENT FINANCIER

## FRAIS DE SCOLARITÉ 2025-2026



NOM DE L'ENFANT :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

INSCRIPTION EN : 1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE - 2<sup>ÈME</sup> ANNÉE - 3<sup>ÈME</sup> ANNÉE

## TARIF

Pour l'année scolaire 2025-26, les frais de scolarité s'élèvent à 4 575 €.

Ce montant correspond aux dépenses réelles de fonctionnement par enfant. Si nous sommes très en-deçà des tarifs des écoles hors-contrat, c'est grâce à la générosité de la paroisse offrant un faible loyer, à l'implication bénévole de nombreuses personnes et au fait que l'association soit à but non lucratif.

*Cependant, les conditions financières ne doivent pas constituer un frein pour inscrire un enfant. Vous trouverez au dos de ce document la description des tarifs aidés. L'ouverture à toutes les familles sans condition de ressources est l'un des principes fondateurs de l'école !*

## FONDS DE SOLIDARITÉ

En complément des frais de scolarité, il sera demandé aux familles de participer en cours d'année scolaire au « fonds de solidarité » servant à financer les tarifs aidés. Cette contribution n'est pas facultative. Il revient à chaque famille de faire un don en fonction de ses capacités. Ce don pourra faire l'objet d'un reçu fiscal ouvrant la possibilité d'une réduction d'impôt (IR, IS ou IFI).

Les familles bénéficiant du « tarif de soutien » ou du « tarif spécifique » ne sont pas appelées à faire ce don complémentaire. Il leur est demandé de chercher autour d'elles des donateurs afin de pourvoir à ce fonds de solidarité.

## FRAIS D'ENCADREMENT POUR LE TEMPS DE DÉJEUNER :

Les familles ont la possibilité de confier leur enfant pour déjeuner sur place avec un panier-repas. Les frais d'encadrement s'élèvent à 35 € par mois (soit 2 € par repas) et s'ajoutent aux frais de scolarité.

Je souhaite que mon enfant prenne ses repas à l'école.

Pour les enfants de 1<sup>ère</sup> année, indiquer le mois d'adhésion au déjeuner : .....

# RÈGLEMENT FINANCIER

## TARIFS AIDÉS, FINANCÉS PAR LE FONDS DE SOLIDARITÉ

### TARIF FAMILLE FACULTATIF si j'ai plusieurs enfants dans l'école :

- Je choisis le tarif « Famille » facultatif : réduction de 15% sur les frais de scolarité du 2<sup>e</sup> enfant.

### TARIF DE SOUTIEN <sup>(\*)</sup>

- Je demande à bénéficier du « tarif de soutien » s'élevant à 2 800 €.

### TARIF SPÉCIFIQUE <sup>(\*)</sup>

- Je demande à bénéficier de l'une des places réservées aux familles en difficulté financière (chômage, endettement, famille isolée, situation exceptionnelle...). Une participation minimum pour la scolarité vous sera demandée.

*(\*) pour bénéficier de ces tarifs, un formulaire de demande vous sera adressé et devra nous être retourné pour être étudié.*

**Je règle un acompte de 500 € par virement** confirmant l'inscription de mon enfant, acompte non remboursable en cas de désistement.

**IBAN : FR76 3006 6101 9100 0202 3920 107 / BIC : CMCIFRPP**

Merci de préciser les nom et prénom de l'enfant dans l'intitulé du virement.

**Je joins le mandat de prélèvement signé.** Dix mensualités seront prélevées du mois d'août 2025 au mois de mai 2026 selon le montant du tarif appliqué.

La signature de ce document vaut contrat d'engagement et acceptation du Règlement Intérieur accessible sur le site [www.lapetitecoledubonpasteur.com](http://www.lapetitecoledubonpasteur.com).

Toute année commencée est dûe dans son intégralité.

Fait à

Le

Signature du père

Signature de la mère

